

## La mission du professeur

Il est utile et nécessaire de préciser aux parents, aux élèves et même aux enseignants, en quoi consiste officiellement le métier de professeur. En effet, de nombreuses réflexions, des parents, des élèves et des enseignants, démontrent une méconnaissance des droits et devoirs des professeurs.

Dans un premier temps, nous allons apporter quelques réponses à certaines idées reçues :

De la part des enseignants :

*"Je suis autonome dans mes choix pédagogiques"* (c'est vrai, mais après avoir respecté, les orientations et programmes du ministère de l'E.N, les orientations Académiques et les objectifs du projet d'établissement).

*"Je ne suis pas obligé de travailler en équipe"* (c'est faux, il faut travailler en équipe avec les autres enseignants).

*"Je n'ai pas à me préoccuper des problèmes affectifs, relationnels et d'éducation de mes élèves"* (c'est faux, l'enseignant doit contribuer à leur éducation, assurer une formation en vue de leur insertion (sociale et professionnelle), transmettre les valeurs de la République (idéal laïque, aucune discrimination de sexe, culture et religion), préparer les élèves au plein exercice de la citoyenneté, savoir être à l'écoute et répondre aux besoins de chaque élève, savoir communiquer l'envie d'apprendre, favoriser la participation active des élèves, être garant du bon ordre et d'un climat propice à un travail efficace).

*"Je ne suis pas obligé de me former pendant ma carrière"* (c'est faux, l'enseignant doit poursuivre sa propre formation tout au long de sa carrière, on parle alors d'actualisation des connaissances).

*"Je n'ai pas à être un exemple pour mes élèves"* (c'est faux, le professeur constitue un exemple, une référence pour l'élève et il doit en tenir compte dans ses attitudes, son comportement et sa manière de se comporter en cours).

*"Je ne suis pas obligé de tenir compte des objectifs et des contenus des disciplines autres que la mienne"* (c'est faux, le professeur doit travailler en équipe, dans le souci de confronter ses démarches dans une perspective d'harmonisation et de cohérence, pour que l'élève n'ait pas le sentiment d'un éclatement des savoirs et d'une juxtaposition des méthodes).

*"Les familles n'ont pas à connaître les contenus des mes enseignements"* (c'est faux, le professeur doit pouvoir établir un dialogue constructif avec les familles, les informer sur les objectifs de son enseignement, conseiller la famille dans l'élaboration d'un projet d'orientation).

Dans un deuxième temps, nous vous proposons un résumé du B.O (bulletin officiel) n°22 du 29 mai 1997, qui précise quelles sont les compétences professionnelles générales du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel, quelles que soient sa discipline.

L'enseignant a des droits et des obligations :

Il a le droit de disposer d'une autonomie dans ses choix pédagogiques, afin d'exercer au mieux son métier, à la condition impérative de respecter les orientations et les objectifs des institutions dont il dépend.

- ☒ Orientations et programmes du ministère de l'E.N.
- ☒ Orientations Académiques.
- ☒ Objectifs du projet d'établissement.

**Cette autonomie doit s'exercer dans le respect des principes suivants :**

*Placer les élèves au centre de la réflexion et de l'action du professeur.*

*Considérer les élèves comme capables de devenir les acteurs de leur propre formation.*

*Agir avec équité envers les élèves.*

*Respecter leur diversité.*

*Etre attentif à leurs difficultés.*

*Travailler en équipe avec les autres enseignants.*

*Poursuivre sa propre formation tout au long de sa carrière (actualisation des connaissances).*

*Instruire les jeunes.*

*Contribuer à leur éducation.*

*Assurer une formation en vue de leur insertion (sociale et professionnelle).*

*Transmettre les valeurs de la République (idéal laïque, aucune discrimination de sexe, culture et religion).*

*Faire acquérir les connaissances et savoir faire.*

*Développer les aptitudes et capacités des élèves.*

*Développer leur esprit critique.*

*Construire leur autonomie.*

*Leur faire élaborer un projet personnel.*

*Leur faire comprendre le sens et la portée des valeurs de nos institutions.*

*Préparer les élèves au plein exercice de la citoyenneté.*

**La mission du professeur et la responsabilité qu'elle implique se situent dans trois secteurs, à savoir :**

- ☒ Le système éducatif.
- ☒ Les classes.
- ☒ L'établissement.

### **Le système éducatif**

*Le service public d'éducation contribue à l'égalité des chances (article 1er de la loi d'orientation de 1989).*

*Le professeur doit donner du sens aux apprentissages qu'il propose.*

*Permettre l'acquisition de savoirs et de compétences.*

*Former de futurs adultes capables d'assumer des responsabilités, de s'adapter, de création et de solidarité.*

*Le professeur doit connaître les textes essentiels concernant l'organisation du service public de l'éducation afin de se comporter en acteur du système éducatif et participer également à la conception d'innovations et de nouveaux programmes.*

*Le professeur doit être capable d'aider ses élèves à atteindre les objectifs du cycle dans lequel ils sont scolarisés.*

*Le professeur doit être un acteur dans le partenariat entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel.*

### **Responsabilité dans la classe.**

*Connaître les notions fondamentales de sa discipline et pouvoir mettre en œuvre les démarches spécifiques.*

*Réfléchir à la fonction sociale (dimension culturelle) et professionnelle (formation des jeunes) de sa discipline.*

*Savoir situer son domaine d'enseignement par rapport aux autres champs de la connaissance.*

*Savoir mettre en œuvre les démarches pédagogiques liées aux connaissances, en fonction des élèves qu'il a en charge.*

*Quelle que soit la discipline qu'il enseigne, l'enseignant a une responsabilité dans l'acquisition de la maîtrise orale et écrite de la langue française et dans le développement des capacités d'expression et de communication des élèves.*

*Le professeur doit savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage qui s'inscrivent dans un projet pédagogique.*

*Le professeur doit dans le cadre des programmes et à partir des acquis et des besoins de ses élèves, fixer les objectifs à atteindre et déterminer les*

*étapes nécessaires à l'acquisition des méthodes, des savoirs et des savoir-faire.*

*Le professeur doit tenir compte des choix arrêtés par les autres professeurs de la classe et de sa discipline.*

*Le professeur doit prévoir des démarches et des situations variées, favorables à l'apprentissage et adaptées aux objectifs et à la diversité de ses élèves.*

*Le professeur doit savoir être à l'écoute et répondre aux besoins de chaque élève.*

*L'évaluation doit être adaptée aux objectifs visés et doit permettre également une identification des acquis mais aussi des savoirs et savoir-faire mal maîtrisés.*

*Le professeur doit régulièrement évaluer son enseignement pour préparer la suite et modifier éventuellement le projet initial.*

*Le professeur a la responsabilité de créer dans la classe, les conditions favorables à la réussite de tous.*

*Pour assumer pleinement sa fonction, le professeur doit posséder, dynamisme, force de conviction, rigueur et capacité à décider.*

*Le professeur doit savoir communiquer l'envie d'apprendre, favoriser la participation active des élèves, être garant du bon ordre et d'un climat propice à un travail efficace.*

*Le professeur doit exercer son autorité avec équité.*

*Favoriser les formes collectives de travail et d'apprentissage.*

*Développer leur autonomie dans le travail et leur capacité à conduire un travail personnel.*

*Le professeur doit pouvoir s'adapter à des situations inattendues sur le plan didactique, pédagogique et éducatif.*

*Le professeur doit savoir tirer le meilleur parti de leurs réussites, leur apporter un soutien personnalisé et les rendre acteur de leur progression.*

*Le professeur doit savoir utiliser l'espace et le geste et placer sa voix.*

*Le professeur constitue un exemple, une référence pour l'élève et il doit en tenir compte dans ses attitudes, son comportement et sa manière de se comporter en cours.*

### La responsabilité dans l'établissement.

*Le professeur doit prendre en compte les caractéristiques de son établissement, des élèves, des ressources et des règles de fonctionnement.*

*Le professeur est partie prenante du projet d'établissement.*

*Le professeur est préparé à travailler en équipe, dans le souci de confronter ses démarches dans une perspective d'harmonisation et de cohérence, pour que l'élève n'ait pas le sentiment d'un éclatement des savoirs et d'une juxtaposition des méthodes.*

*Le professeur doit connaître le règlement intérieur de l'établissement, s'y référer à bon escient et en faire comprendre le sens à ses élèves.*

*L'enseignant doit connaître les règles générales de sécurité dans l'établissement.*

*Le professeur doit pouvoir établir un dialogue constructif avec les familles, les informer sur les objectifs de son enseignement, conseiller la famille dans l'élaboration d'un projet d'orientation.*